



Champs sur Marne, le

**Demande de Dérogation Scolaire
Hors-Commune
ANNEE 2022 / 2023**

(amodt21)

Demandée par :

Domicile :

Téléphone fixe et/ou portable :

Adresse mail :

Pour l'enfant (les enfants) : né(e) le :

..... né(e) le :

Ecole d'origine :

Niveau scolaire : Maternelle - C.P. - CE1 - CE2 - CM1 - CM2 (1)

Sollicite l'autorisation que l'enfant (les enfants) fréquente(nt) l'école :

.....pour la rentrée de Septembre 2022

Motif très explicite :

.....

.....

Cette dérogation ne prendra effet que dans la mesure où tous les enfants du secteur auront été admis dans l'établissement.

Avis du Maire de la commune de Résidence :

1) ACCORD :

2) REFUS (motif du refus) :

Signature obligatoire des deux parents :

Signature du Maire de la Commune de Résidence,

Avis du Maire de la Commune d'Accueil,

(1) Rayer les mentions inutiles.

Ce document dûment complété et signé, devra être retourné au Service Education.

Informations : Le service de restauration scolaire sera facturé au coût réel, sauf si une convention entre les deux communes prévoit des modalités de participations différentes.

Renseignements auprès du Service Education.